

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 D 01544 Numéro SIREN : 500 527 056 Nom ou dénomination : PHARMACIE DE BROCELIANDE
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2023 sous le numéro de dépôt 7030

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 11 ROUTE DE GOVEN		35310 BREAL-SOUS-MONTFORT	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 50052705600013		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31122022	
		N-1 31122021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	
Immobilisations :		CR	
Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ceget Quadra

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE

Néant ☐ *

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2...000.....)

DA

2 000

2 000

Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...

DB

Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence

EK

DC

Réserve légale (3)

DD

200

200

Réserves statutaires ou contractuelles

DE

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions
pour fluctuation des cours

B1

DF

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat
d'oeuvres originales d'artistes vivants*

EJ

DG

822 005

727 024

Report à nouveau

DH

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

DI

114 487

192 481

Subventions d'investissement

DJ

Provisions réglementées *

DK

TOTAL (I)

DL

938 692

921 705

Autres fonds
propres

Produit des émissions de titres participatifs

DM

Avances conditionnées

DN

TOTAL (II)

DO

Provisions
pour risques
et charges

Provisions pour risques

DP

Provisions pour charges

DQ

TOTAL (III)

DR

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

DS

Autres emprunts obligataires

DT

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

DU

251 672

85 771

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs

EI

DV

142 870

144 182

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DW

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DX

78 411

148 383

Dettes fiscales et sociales

DY

50 175

79 343

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

DZ

Autres dettes

EA

Compte
régul.

Produits constatés d'avance (4)

EB

TOTAL (IV)

EC

523 127

457 679

Ecart de conversion passif *

(V)

ED

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

EE

1 461 819

1 379 384

RENVOIS

(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital

IB

(2) Dont

Réserve spéciale de réévaluation (1959)

Ecart de réévaluation libre

Réserve de réévaluation (1976)

IC

ID

IE

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

EF

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

EG

292 391

457 679

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	1 091 005	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]				KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]				KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]				KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]				KS	9 022	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	101 882	KW		KX
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	96 208	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	207 112	LO		LP	
											10 981	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U	953	8V		8W		
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV		
TOTAL IV						LQ	953	LR		LS		
										1 775		
										1 928		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	1 299 069	OH		OJ	12 908	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	1 091 005	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	2 939	MK	6 083	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM	586	MN	107 051	MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	6 344	MT	95 090	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		NZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NE	
TOTAL III				IY		NG	9 869	NH	208 224	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations				IO		OX		OY	1 105	OZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	1 775	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	2 880	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	9 869	OL	1 302 109	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comotable

CABINET LE ROUX

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 005	PF		PG		PH	8 005
TOTAL I		RK	8 005	RM		RN		RO	8 005
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 475	QA	1 012	QB	2 939	QC	2 547
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	78 887	QE	9 256	QF	586	QG	87 557
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	76 337	QM	10 217	QN	6 344	QO	80 210
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	159 699	QV	20 484	QW	9 869	QX	170 314
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	167 704	QP	20 484	QQ	9 869	QR	178 319

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
Emballages récup.et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM				NO				
TOTAL III														
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		OT	OU	OV
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	1 775	UV	1 775	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	25 778	25 778		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM	30 834	30 834		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 627	10 627		
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 013	6 013		
	Charges constatées d'avance		VS	259	259		
	TOTAUX		VT	75 286	VU 73 511	VV 1 775	
	RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	5	5			
	à plus de 1 an à l'origine	VH	251 667	20 931	85 205	145 531	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	78 411	78 411			
Personnel et comptes rattachés		8C	41 816	41 816			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 912	7 912			
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	447	447			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	142 870	142 870			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	523 127	VZ 292 391	85 205	145 531	
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	260 345	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	142 870
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	94 378	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE										Néant ☐		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2											
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés														WA	114 487							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE			WB										
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)				WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG			XE										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				RB													
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX			XW										
	Amendes et pénalités				WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ													
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*														XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)														IT	32 730							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.				WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7			K7										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %								I8										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN										
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XR								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé				DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	701								
									Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8												
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3									
												TOTAL I		WR	147 918								
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WS									
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %														WH								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														WP								
	Régime des sociétés mères et des filiales *				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations								2A			WW							
	Produit net des actions et parts d'intérêts :															XB	pour copie conforme						
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														WZ								
															XA								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														ZY								
	Majoration d'amortissement *														XD								
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF											
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA														
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC															
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP			PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC															
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XS									
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2									
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II		XH									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)				XI	147 918		XJ												
				déficit (II moins I)																			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL															
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	147 918		XO												

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	7 824
---	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

"pour copie conforme"
la gérante
Vaut

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	192 481
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	192 481		Dividendes		ZE	97 500
	Prélèvements sur les réserves	OE	97 500		Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	OF	289 981		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	
					TOTAL II		ZH	289 981

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

Exercice N-1 :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7	18 255	)	YQ	8 213			
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS				
DETAIL DES POSTES ET AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	4 049		272	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8		)	XQ	22 316		21 157	
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	53 300		8 775	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		)	ST	46 444		47 209	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	126 109		77 414	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	1 005		1 288	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS		)	9Z	2 157		2 161	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	3 162		3 449	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					YY	74 023		74 344	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	71 244		64 282	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*					OB	99 938			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

" pour copie conforme " ta sarak Vank

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							

" pour copie conforme "
la gérante
V. L.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

" Pour copie conforme "
la gérante
V. Roux

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

" pour copie conforme "

la gérante

Vaut

16

Désignation de l'entreprise : PHARMACIE DE BROCELIANDE				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	3
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 836 509
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 836 509
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	628
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	377
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	1 005
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	1 265 073
Variation négative des stocks				OQ	17 763
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	91 636
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	215
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	1 374 687
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	462 826
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	462 826
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 836 509	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

5 0 0 5 2 7 0 5 6 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

PHARMACIE DE BROCELIANDE

ADRESSE (voie)

11 ROUTE DE GOVEN

CODE POSTAL

35310

VILLE

BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

57

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

43

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SPL

Dénomination

KERBRAT HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

915289565

% de détention

57.00

Nb de parts ou actions

57

Adresse :

N°

53

Voie

BOULEVARD DE LA LIBERTE

Code postal

35000

Commune

RENNES

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

LE HENAFF

Prénom(s)

RONAN

Nom marital

% de détention

42.00

Nb de parts ou actions

42

Naissance :

Date

120656

N° Département

29

Commune

QUIMPER

Pays

Adresse :

N°

11

Voie

PLACE DE BRETAGNE

Code postal

35000

Commune

RENNES

Pays

Titre (2)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

QUIMPER

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

pour copie conforme
la gerant
Kunt

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 5 0 0 5 2 7 0 5 6 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PHARMACIE DE BROCELIANDE

ADRESSE (voie) 11 ROUTE DE GOVEN

CODE POSTAL 35310 VILLE BREAL-SOUS-MONTFORT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

"pour copie conforme"
la gérance
V... k

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

la méthode des coûts historiques.

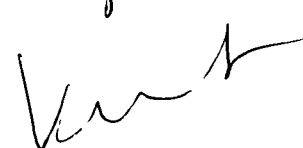
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 091 005		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 022		
Installations générales agencements aménagements divers	101 882		5 755
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	96 208		5 226
TOTAL	207 112		10 981
Autres participations	953		153
Prêts, autres immobilisations financières			1 775
TOTAL	953		1 928
TOTAL GENERAL	1 299 069		12 908

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 091 005	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 939	6 083	
Installations générales agencements aménagements divers		586	107 051	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 344	95 090	
TOTAL		9 869	208 224	
Autres participations			1 105	
Prêts, autres immobilisations financières			1 775	
TOTAL			2 880	
TOTAL GENERAL		9 869	1 302 109	

~ pour copie conforme ~
 la girante


ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 005			8 005
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 475	1 012	2 939	2 547
Installations générales agencements aménagements divers	78 887	9 256	586	87 557
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	76 337	10 217	6 344	80 210
TOTAL	159 699	20 484	9 869	170 314
TOTAL GENERAL	167 704	20 484	9 869	178 319

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 012				
Instal. générales agenc. aménag. divers	9 256				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 217				
TOTAL	20 484				
TOTAL GENERAL	20 484				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 775		1 775
Autres créances clients	25 778	25 778	
Impôts sur les bénéfices	30 834	30 834	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 627	10 627	
Débiteurs divers	6 013	6 013	
Charges constatées d'avance	259	259	
TOTAL	75 286	73 511	1 775

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5	5		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	251 667	20 931	85 205	145 531
Fournisseurs et comptes rattachés	78 411	78 411		
Personnel et comptes rattachés	41 816	41 816		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 912	7 912		
Autres impôts taxes et assimilés	447	447		
Groupe et associés	142 870	142 870		
TOTAL	523 127	292 391	85 205	145 531
Emprunts souscrits en cours d'exercice	260 345			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	94 378			
Montant emprunts et dettes contractés aup. ass. pers. phys.	142 870			

" pour copie conforme "

la gérante

Kunt

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL SOCIAL	20.0000	100			100

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186, PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	1 083 000			1 083 000	
Total	1 083 000			1 083 000	

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré via la gestion de stock.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	259
Total	259

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	260 345
Total	260 345

La société a contracté un emprunt de 260 345 euros en date du 29/07/2022 auprès du LCL en vue de financer le remboursement du compte courant d'associé de M LE POTTIER, ex-gérant de l'officine.

" pour copie conforme "
la gérante


PROPOSITIONS DES TEXTES DE RESOLUTIONS

ORDRE DU JOUR

Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

PREMIERE RESOLUTION

Décision quant à l'approbation des comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Donner quitus à la gérance pour l'exercice pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Constatation du fait qu'aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, n'apparaît dans les comptes de la société.

DEUXIEME RESOLUTION

Décision sur l'affectation du résultat bénéficiaire, à savoir 114 486,57 euros, proposée par la gérance, de la manière suivante :

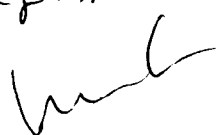
- dotation aux réserves + 114 486,57 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- AGO du 31 mai 2022 : 97 500 euros.

TROISIEME RESOLUTION

Décision quant à une distribution de dividendes à hauteur de 115 000 euros.

*"pour copie conforme"
la gérance*


QUATRIEME RESOLUTION

Décision quant à l'approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, pour lesquelles Madame Enora KERBRAT est intéressée.

CINQUIEME RESOLUTION

Décision quant à l'approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, pour lesquelles Monsieur Ronan LE HENAFF est intéressé.

SIXIEME RESOLUTION

Décision quant à l'approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, pour lesquelles Monsieur Samuel LE POTTIER est intéressé.

SEPTIEME RESOLUTION

Donner tous pouvoirs à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

“ pour copie conforme ”
la gérance
Vun ✓

SELARL « PHARMACIE DE BROCELIANDE »

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Au capital de 2 000 Euros

Siège social : 11 route de Goven

35310 BREAL-SOUS-MONTFORT

500 527 056 RCS RENNES

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES EN DATE
DU 28 AVRIL 2023 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

- AFFECTATION DU RÉSULTAT -

Après avoir pris connaissance du bénéfice de l'exercice écoulé, et constaté l'absence de report à nouveau de l'exercice précédent, l'assemblée générale décide d'affecter la somme distribuable ainsi obtenue, soit 114 486,57 euros, comme il suit :

- dotation aux autres réserves 114 486,57 euros

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

- AG 31 mai 2022 : 97 500 euros.

Certifié conforme par la Gérance

pour copie conforme
